

## Consultation du Comité d'Entreprise Européen relative aux aspects RH du projet de transformation de Thalys en entreprise ferroviaire

Le 19 juin 2013, le Comité d'Entreprise Européen (CEE), compte tenu des informations incomplètes présentées, avait refusé de donner un avis sur le « protocole d'accord avec un partenaire ferroviaire concernant un projet de développement européen ». La direction SNCF, qui n'avait voulu reporté cette consultation, s'était tout de même engagée à présenter au Comité concernant le volet dit social.

Ainsi était à l'ordre du jour du CEE du 7 février la « consultation relative aux aspects RH du projet de transformation de Thalys en entreprise ferroviaire ». Le représentant SUD-Rail, se basant sur le travail fédéral réalisé par les militants du syndicat de Paris Nord et de la liaison nationale Transport et Commercial ayant participé aux négociations depuis décembre, est intervenu sur plusieurs points :

- **Un rappel quant au désaccord de la fédération SUD-Rail vis-à-vis de la pertinence de créer cette nouvelle entreprise.** Nous réfutons le caractère soit disant inéluctable de cette décision qui n'est que l'application d'un dogme politique et économique. La direction SNCF doit arrêter avec son « Cheminopoly » ! Nous revendiquons le maintien de coopération entre les opérateurs historiques de chaque pays.
- A propos des réunions, qui ont eu lieu entre le 6 novembre 2013 et le 14 janvier 2014, le représentant SUD-Rail a rappelé à la direction de SNCF Voyages, que **bien peu de revendications des organisations syndicales avaient été prises en compte.** De plus, des précisions ont été demandées en séance sur une nouvelle réunion locale qui aurait lieu le 26 février. Il semblerait que cette nouvelle rencontre fasse suite à « une forte demande » de la CFDT. Le DRH de SNCF Voyages a répondu que les négociations étaient bien terminées et que cette prochaine réunion était pour présenter seulement l'avenant au contrat de travail, mais rien de plus. En cette période électorale, la CFDT entendait sans doute présenter cette réunion comme un acquis ... qui n'existe pas.
- Concernant les aspects sociaux, **nous déplorons que le périmètre de la négociation ne concerne pas les salarié-es de droit privé qui seront recruté-es dans cette nouvelle entreprise ferroviaire.** La direction jure qu'il ne devrait pas y avoir de salarié-es du droit de privé, puisque la priorité est faite aux cheminot-es de l'EPIC. Ce constat est peut être valable pour les roulants, mais nous pouvons avoir des craintes pour les agents d'Escale quand on voit ce qui se passe à Eurostar. La direction va, une nouvelle fois, enfermer des cheminot-es dans une entreprise où les perspectives de carrière seront très limitées.

---

**La fédération SUD-Rail, qui considère inutile et néfaste la création de cette nouvelle entreprise ferroviaire de droit privé, a voté contre lors de cette réunion du Comité d'Entreprise Européen.**

---

**Une déclaration unitaire a été élaborée, confirmant l'opposition à cette opération, de tous les membres du Comité d'Entreprise Européen**

## Déclaration unitaire des membres du Comité d'Entreprise Européen SNCF

Monsieur le Président,

Le 19 juin 2013, le CEE était consulté sur la signature d'un protocole entre la SNCF et la SNCB pour constituer une entreprise ferroviaire Thalys de droit belge, détenue à 60% par la SNCF et 40% par la SNCB.

D'une manière unitaire, les membres du CEE vous ont notifié leur refus de découper une consultation en deux temps, séparant les volets économiques et social. L'absence du volet social constituait un dossier incomplet qui au regard de l'article L 2323-4 du Code du Travail, ne permettait pas aux membres du CEE de donner un avis motivé.

Alors qu'aujourd'hui le Comité est consulté sur les aspects ressources humaines de Thalys, le CEE réitère son appréciation de la méthode imposée qui place le CEE devant le fait accompli d'une entreprise ferroviaire pour laquelle vous avez officiellement engagée les démarches de mise en œuvre pour le 1er janvier 2015.

Le Comité est opposé à la filialisation des activités ferroviaires et à la transformation des coopérations internationales en entreprises ferroviaires de plein droit. Cette stratégie de la SNCF entraîne et encourage la concurrence avec les autres opérateurs européens. La grande vitesse ferroviaire est vue sous l'angle de la rentabilité et de part de marchés et non plus du service public.

Pour mener à bien sa démarche et ne pas être confronté à de trop nombreux refus de la part des cheminots d'intégrer la nouvelle organisation de Thalys, la direction a décliné des règles de travail inspiré du RH0077, avec des contreparties financières d'un certain niveau notamment pour le personnel roulant.

La CEE reste opposée à la mise en œuvre de la concurrence dans le transport ferroviaire voyageur et fret qui n'a jamais contribué au développement des trafics ni répondu à l'intérêt des usagers. L'exemple des relations TGV en Europe le prouve, le développement des trafics s'est réalisé dans une organisation de coopération entre les opérateurs historiques.

Les aspects sociaux mis en œuvre pour l'entreprise ferroviaire Thalys concourent à cette stratégie d'externalisation des activités, et d'incitation à la concurrence entre opérateurs. C'est pourquoi à défaut du retrait du dossier le CEE votera contre sur la consultation du projet de transformation de Thalys en entreprise ferroviaire.

## Remplacement d'un membre du Comité restreint du CEE

Nous avons également à l'ordre du jour de ce CEE, l'élection d'un nouveau membre du « Comité Restreint » (Bureau) en remplacement d'un représentant UNSA. Au second tour, le choix était entre une candidature RMT et une candidature CFDT. **Au vu du travail commun mené avec RMT, de la proximité de nos orientations et pratiques syndicales, le représentant SUD-Rail a voté pour la candidature de Michaël Lynch de RMT**, qui a été élu.

## Prochaine réunion

Le prochain Comité d'Entreprise Européen aura lieu les 18 et 19 juin, avec notamment à l'ordre du jour un **point précis sur la situation de Géodis**.

**Conseil d'Administration SNCF**  
Alain **Cambi** (Rhône-Alpes)

**Comité d'Entreprise Européen SNCF**

Julien **Troccaz** (Alpes)  
Thierry **Huvé** (Paris Sud Est)



**Comité de groupe SNCF**

Frédéric **Michel** (Provence Alpes Côte d'Azur)  
Julien **Troccaz** (Alpes)

**Comité Central d'Entreprise SNCF**

Nathalie **Bonnet** (Paris Sud Est)  
Fabio **Ambrosio** (Paris Saint Lazare)  
Emmanuel **Bunel** (Normandie)  
Jean-François **Denoyelle** (Paris Est)  
Franck **Fourré** (Auvergne-Nivernais)  
Thierry **Huvé** (Paris Sud Est)  
Frédéric **Michel** (Provence Alpes Côte d'Azur)  
Patrick **Mondon** (Rhône-Alpes)  
Laurent **Tison** (Nord Pas de Calais)